



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°R28-2016-097

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé de Normandie

- R28-2016-09-19-008 - ARRETE MODIFICATIF N°2 EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2016 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE GISORS (4 pages) Page 4
- R28-2016-10-13-002 - DECISION AUTORISANT LA MAISON DE RETRAITE « RESIDENCE DU PARC » DE CANISY A BENEFICIER D'UN FORFAIT SOINS (2 pages) Page 9
- R28-2016-09-16-004 - Décision du 19 septembre 2016 portant autorisation de création d'un dépôt de sang au CH de Dieppe (2 pages) Page 12

## Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

- R28-2016-10-14-001 - Arrêté n° 100-2016 en date du 14 octobre modifiant l'arrêté n° 89-2016 encadrant la pêche à pied des coques sur les gisements de la Baie D'Authie - Zone de salubrité 6280.00 (département de la Somme) (2 pages) Page 15
- R28-2016-10-13-001 - Arrêté n°99-2016 en date du 13 octobre 2016 portant modification de la composition de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Havre-Fécamp - zone du Havre (2 pages) Page 18

## Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

- R28-2016-10-10-001 - Décision donnant délégation de signature pour publicationn RAA (1 page) Page 21

## Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

- R28-2016-10-03-009 - Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'Eure - septembre - octobre 2016 (5 pages) Page 23
- R28-2016-10-03-010 - Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'Orne - septembre 2016 (21 pages) Page 29
- R28-2016-09-01-045 - Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la Manche - août 2016 (26 pages) Page 51
- R28-2016-10-03-011 - Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la Manche - septembre 2016 (14 pages) Page 78
- R28-2016-10-01-002 - Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du Calvados - septembre 2016 (11 pages) Page 93

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

- R28-2016-10-17-002 - Décision 2016-56 - Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers (8 pages) Page 105
- R28-2016-10-17-003 - Décision 2016-57- Subdélégation de signature en matière de transports routiers (4 pages) Page 114
- R28-2016-10-17-004 - Décision 2016-58 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du MEEM et du MLHD (8 pages) Page 119

R28-2016-10-17-005 - Décision 2016-59 - Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (4 pages)

Page 128

R28-2016-10-17-006 - Décision 2016-60 - Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel (14 pages)

Page 133

**Tribunal Administratif de Rouen**

R28-2016-10-07-008 - KONICA CH1-20161017105152 (1 page)

Page 148

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-09-19-008

**ARRETE MODIFICATIF N°2 EN DATE DU 19  
SEPTEMBRE 2016 PORTANT COMPOSITION DU  
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE  
HOSPITALIER DE GISORS**

**ARRETE N° 2 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 4 JUIN 2015  
RELATIF A LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE GISORS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6141-1, L.6143-1 à L.6143-8 et R.6143-1 à R.6143-16,

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'Etat, des entreprises nationalisées et sociétés nationales de certains organismes d'Etat,

**VU** le décret n° 2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique,

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté en date du 4 juin 2015 portant composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Gisors modifié le 21/12/2015,

**VU** la circulaire n° DGOS/PF1/2010 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé suite à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**VU** la délibération de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) en date du 23 août 2016, désignant son représentant au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Gisors,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 juin 2015 de M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gisors est modifié comme suit :

- Au titre des représentants du personnel :

- « Mme Fanny BOUCTOT » est remplacée par « Mme Annabelle LONGATTE » représentant la CSIRMT.

**Article 2** : Une version consolidée résultant des modifications de la composition du conseil de surveillance est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie.

**Article 4** : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie et le directeur du centre hospitalier de Gisors, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Caen, le 19 septembre 2016

La Directrice générale,

le Directeur Général Adjoint

**Vincent KAUFFMANN**

Monique RICOMES

**ANNEXE 1 :** Composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gisors

	<b>NOM - PRENOM - QUALITE</b>	<b>DATE DE L'ARRETE DE NOMINATION</b>
<b>REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	M. Alexandre RASSAERT - Maire de Gisors	04/06/2015
	M. James BLOUIN - Représentant la communauté de communes Gisors Epte Lévière	04/06/2015
	Mme Perrine FORZY- Représentant le conseil départemental de l'Eure	04/06/2015
<b>REPRESENTANT LE PERSONNEL</b>	Mme Annabelle LONGATTE - Représentant la CSIRMT	19/09/2016
	Dr Abdelmoula EL BOUHMADI - Représentant la CME	21/12/2015
	Mme Sabine BERTRAND - Représentant les organisations syndicales	04/06/2015
<b>AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	M Dominique MARQUOIS - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Claude PORTEJOIE - (Usagers - désigné par le Préfet)	04/06/2015
	M. Franck GILARD - (Personnalité qualifiée - désigné par le DGARS)	04/06/2015



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-10-13-002

**DECISION AUTORISANT LA MAISON DE RETRAITE  
« RESIDENCE DU PARC » DE CANISY A  
BENEFICIER D'UN FORFAIT SOINS**

**DECISION AUTORISANT LA MAISON DE RETRAITE « RESIDENCE DU PARC » DE CANISY A  
BENEFICIER D'UN FORFAIT SOINS**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le Code de la Santé Publique ;

**VU** le Code de la Sécurité Sociale ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 232-5, L 312-1, L 313-12, D 232-20 et D 232-21, D 313-16 à D 313-19, D 313-23 et D 313-24, R 314-105 ;

**VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**VU** la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2005-118 du 10 février 2005 relatif aux modalités de médicalisation et de tarification des prestations de soins remboursables aux assurés sociaux dans les établissements mentionnés au II de l'article L 313-12 du Code de l'action et des familles ;

**VU** le décret n°2006-181 du 17 février 2006 relatif au financement par dotation globale des services de soins infirmiers à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**VU** la délibération n°209 du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2016

**CONSIDERANT** que le GMP constaté le 16/07/2015 est supérieur à 300 ;

**CONSIDERANT** que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

## DECIDE

**ARTICLE 1ER** : La demande d'attribution d'un forfait soins à la « Résidence du Parc » de Canisy pour une capacité de 32 lits est acceptée.

**ARTICLE 2** : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b> : Résidence du Parc à Canisy <b>N° FINESS</b> : 50 000 108 6 <b>Code statut juridique</b> : 21 – établissement social et médico-social communal	<b>Entité Etablissement</b> : Résidence du Parc à Canisy (50) <b>N° FINESS</b> : 50 000 504 6 <b>Code catégorie</b> : 501 – EHPAD percevant des crédits assurance maladie <b>Mode de financement</b> : 48 (HAS)
<b>Code discipline d'équipement</b> : 924 – accueil pour personnes âgées <b>Code clientèle</b> : 701 – personnes âgées autonomes <b>Code mode fonctionnement</b> : 11 – hébergement complet internat <b>Capacité totale autorisée</b> : 32 lits	

**ARTICLE 3** : Sous réserve que le GMP reste supérieur à 300, cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date de notification du présent arrêté, conformément à l'application de l'article 2 du décret n°2006-181 du 17 février 2006. Son renouvellement sera conditionné par l'évaluation du GMP.

**ARTICLE 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité ou des autorités compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité ou des autorités compétentes concernées.

**ARTICLE 5** : Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

**ARTICLE 6** : Le Directeur général adjoint de l'ARS de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Manche.

Fait à CAEN, le 13 OCT. 2016

La Directrice générale  
et par délégation,  
La Directrice de l'autonomie



Christine LE FRECHE

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2016-09-16-004

Décision du 19 septembre 2016 portant autorisation de  
création d'un dépôt de sang au CH de Dieppe

**DECISION du 16 septembre 2016**

**PORTANT**

**AUTORISATION DE CREATION D'UN DEPOT DE SANG  
AU CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** le code de santé publique et notamment ses articles L 1221-10, L 1223-3, R 1221-19 à 21, R 1221-36 à 52 et R 1222-23 ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique RICOMES Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 24 avril 2002 portant homologation du règlement relatif aux bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain ;
- VU** l'arrêté du 26 avril 2002 modifiant l'arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- VU** la décision du 6 novembre 2006 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L 1223-3 du CSP ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R 1221-20-1 et R 1221-20-3 ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'Etablissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R 1221-20-4 ;
- VU** l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU** l'arrêté du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;
- VU** l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;
- VU** la demande présentée le 18 juillet 2016 par Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de Dieppe en vue d'une autorisation de dépôt de sang ;
- VU** la convention entre le Directeur de l'Établissement français du sang Normandie et le Directeur du Centre hospitalier de Dieppe signée le 8 juin 2016 définissant les règles de fonctionnement du dépôt de sang ;
- VU** l'avis favorable du Coordonnateur régional d'hémovigilance, en date du 12 septembre 2016 ;
- VU** l'avis favorable du Président de l'Etablissement français du sang, en date du 9 septembre 2016 ;

**CONSIDERANT** que le dépôt de sang, au sein du Centre hospitalier de Dieppe, respecte les conditions techniques réglementaires relatives aux dépôts de sang ;

**CONSIDERANT** que le dépôt de sang et les activités qui y sont pratiquées répondent aux exigences fixées par les principes de bonnes pratiques prévues à l'article L 1223-3 du code de la santé publique et à celles relatives à la liste et aux caractéristiques des produits sanguins labiles prévues à l'article L 1221-8 du code de la santé publique ;

## DECIDE

**Article 1** : Le Centre hospitalier de Dieppe est autorisé à conserver des produits sanguins labiles dans un dépôt installé au sein d'un local de l'établissement adapté à cet usage tel qu'il est précisé dans la convention signée entre l'Etablissement français du sang et l'établissement de santé.

**Article 2** : Cette autorisation est donnée, dans le strict respect de la convention liant le Centre hospitalier de Dieppe à l'Etablissement français du sang Normandie, pour les catégories de dépôt suivantes, définies à l'article D 1221-20 du code de santé publique :

- **dépôt d'urgence** : dépôt qui conserve seulement des concentrés de globules rouges de groupe O et des plasmas de groupe AB distribués par l'établissement de transfusion sanguine référent et les délivre en urgence vitale pour un patient hospitalisé dans l'établissement de santé.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article R 1221-20-4 du code de santé publique, toute modification relative à un changement de catégorie de dépôt ou un changement de locaux est soumise à l'autorisation écrite préalable de l'Agence régionale de santé. Les modifications relatives à la nomination d'un nouveau responsable de dépôt ou à un changement de matériel sont soumises à déclaration, au plus tard dans le mois suivant la mise en œuvre des modifications, au Directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4** : Conformément aux dispositions de l'article D 1221-20-6 du code de la santé publique, les dépôts de sang font l'objet d'au moins une inspection par l'Agence régionale de santé pendant la durée de validité de l'autorisation.

**Article 5** : Conformément aux dispositions de l'article R 1221-20-3 du code de la santé publique, la présente autorisation est donnée pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature de la présente décision sous réserve du maintien du respect de la convention et des dispositions susvisées.

**Article 6** : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

**Article 7** : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au Centre hospitalier de Dieppe et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 16/09/2016

Monique RICHES  
le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN  
Directrice générale

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-10-14-001

Arrêté n° 100-2016 en date du 14 octobre modifiant  
l'arrêté n° 89-2016 encadrant la pêche à pied des coques  
sur les gisements de la Baie D'Authie - Zone de salubrité

6280.00 (département de la Somme)  
*Arrêté n° 100-2016 en date du 14 octobre, modifiant l'arrêté n° 89-2016 encadrant la pêche à pied  
des coques sur les gisements de la Baie D'Authie - Zone de salubrité 6280.00 (département de la  
Somme)*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction interrégionale de la mer  
Manche Est - mer du Nord

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 14 octobre 2016

La préfète de la région Normandie,  
préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

## ARRETE n° 100 / 2016

**Modifiant l'arrêté n° 89/2016 du 19 septembre 2016 encadrant la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie d'Authie – Zone de salubrité 6280.00 (Département de la Somme)**

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 24 février 2014 modifié portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants du Pas-de-Calais ;

**VU** l'arrêté du préfet de la Somme du 7 mars 2014 portant classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants de la Somme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 61/2016 du 24 mai 2016 portant réglementation de l'exercice de la pêche à pied des coques sur les gisements naturels des départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 89/2016 du 19 septembre 2016 encadrant la pêche à pied des coques sur les gisements de la Baie d'Authie – Zone de salubrité 6280,00 (Département de la Somme) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16/13 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**VU** la décision directoriale n°542/2016 du 25 juillet 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**CONSIDERANT** les stocks disponibles sur les gisements de coques de la baie d'Authie (département de la Somme) ;

**CONSIDERANT** les avis favorables du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord – Pas-de-Calais – Picardie et des membres de la commission de visite des gisements naturels de coques réunie le 12 octobre 2016 ;

**SUR** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> : Date et lieux d'ouverture

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 89/2016 du 19 septembre 2016 est modifié comme suit :

« La pêche à pied des coques, à titre professionnel et de loisir, est autorisée du **lundi 17 octobre 2016 au vendredi 21 octobre 2016** sur les gisements de la baie d'Authie (zone de salubrité 6280.00 classée en « B ») limitée au nord par la rivière « Authie ».

### Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,  
L'adjoint au directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord

Stéphane GATTO



Collection des arrêtés : Préfectures Normandie, Hauts-de-France.

#### Destinataires :

- CNSP CROSS Etel
- Sous-Préfecture d'Abbeville
- DDTM-Dml 62- 59
- DDPP 62 - 80
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales de la Somme (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Nord-Pas-de-Calais – Picardie
- Vedette de surveillance littorale *ARMOISE*
- Gendarmerie maritime vedette *Scarpe P604*
- Gendarmerie maritime *BSL* Boulogne sur mer
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais et St Valery
- Compagnie de gendarmerie départementale d'Abbeville
- DIRM DIRM MT NPDCP
- Dossier

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2016-10-13-001

Arrêté n°99-2016 en date du 13 octobre 2016 portant  
modification de la composition de l'assemblée  
commerciale de la station de pilotage du Havre-Fécamp -

*Arrêté n°99-2016 en date du 13 octobre 2016 portant modification de la composition de  
l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Havre-Fécamp - zone du Havre*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 13 octobre 2016

Service de Contrôle des Activités Maritimes

Unité du contrôle maritime

La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,  
Officier de la légion d'honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

## Arrêté n° 99 /2016

### portant modification de la composition de l'Assemblée Commerciale de la station de pilotage du Havre-Fécamp Zone du Havre

- VU** le Code des transports ;
- VU** le décret 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 149/2015 modifié du 21 décembre 2015 portant règlement local de la station de pilotage du Havre-Fécamp , et notamment de son article 5.1 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°103/2014 du 5 novembre 2014 portant fixation de la composition de l'assemblée commerciale de la station de pilotage du Havre-Fécamp, zone du Havre ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16/13 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;
- VU** la décision directoriale n° 542/2016 du 25 juillet 2016 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les c) et d) de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°103/2014 du 5 novembre 2014 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

#### c) Représentant la station de pilotage du Havre-Fécamp

**titulaire** : M. Gilles LANFRANCHI

**suppléant** : M. Erwan HENAFF

**titulaire** : M. Pavel PEREIRA

**suppléant** : M. Anthony FRONTY

#### d) Représentant le Grand Port Maritime du Havre

**titulaire** : M. Franck BRUGER

**suppléant** : M. Baptiste MAURAND

**Article 2 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

pour la préfète et par subdélégation,  
Stéphane GATTO  
adjoint au directeur interrégional de la mer  
Manche Est - Mer du Nord



Archives SCAM  
Collection  
Préfecture-SGAR Normandie  
DDTM 76 / DML

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2016-10-10-001

Décision donnant délégation de signature pour  
publicationn RAA

*Délégation de signature consentie aux agents désignés pour les actes et correspondances relatifs à  
l'ordonnancement secondaire*

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES DOUANES DE NORMANDIE**

**Décision donnant délégation de signature aux agents de la direction interrégionale des douanes de Rouen (en application de l'article 44-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008)**

Le directeur interrégional des douanes à Rouen,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le n°1 de l'article 44 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 juillet 2015, arrêté n° 1246, portant nomination de M. Yvan Zerbini pour assurer les fonctions de directeur interrégional des douanes à Rouen ;

Vu l'arrêté de la Préfète de Région Normandie, Préfète de la Seine Maritime n°Arrêté 16-15 BIS du 01 janvier 2016, donnant délégation de signature à M Yvan Zerbini, directeur interrégional des douanes à Rouen ;

DECIDE

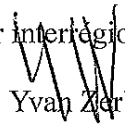
**Article 1er** : En application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 16-15 BIS du 01 janvier 2016 susvisé, délégation est consentie aux agents suivants pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes et correspondances relatifs à l'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes de Rouen :

M. Jérôme GAUTRAUD-FEUILLE, directeur des services douaniers, adjoint au directeur interrégional  
Mme Michèle MOIZO, inspectrice principale, adjointe au directeur interrégional  
Mme Alice CAHILL-VENOT, inspectrice régionale, secrétaire générale  
M. Jean-Luc LIGUORI, inspecteur, chef du service dépense  
M. Max GENTIL, contrôleur principal, adjoint au chef du service dépense

**Article 2** : Les agents titulaires d'une délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie, préfecture de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 10 octobre 2016

Le directeur interrégional des douanes

  
Yvan Zerbini

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-10-03-009

Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter -  
département de l'Eure - septembre - octobre 2016

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : KP/MCH

Evreux, le **28 JUN 2016**

EARL GARDIN  
Monsieur GARDIN Laurent  
Madame GARDIN Céline

3 IMPASSE DES GRAVIERS  
27120 BOISSET LES PREVANCHES

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 153ha 62a 65ca situé(s) sur les communes de (27) BOISSET LES PREVANCHES, LE CORMIER, FRESNEY, HEUDICOURT, ILLIERS L'EVEQUE, LA MADELEINE DE NONANCOURT, MARCILLY LA CAMPAGNE, SAINT GERMAIN DE FRESNEY et LE VAL DAVID, pour l'entrée de Madame Céline GARDIN au sein de l'EARL GARDIN.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 30 MAI 2016.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles,

  
Karine POUZOULET

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : KP/MCH

Evreux, le 28 JUN 2016

EARL DE LA GANTERIE  
Monsieur BILLY Eric

890 RUE DE LA MARE NOE  
27310 HONGUEMARE GUENOUVILLE

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 32ha 30a 12ca situé(s) sur la commune de (27) BARNEVILLE SUR SEINE, en plus des 165,52ha déjà exploités.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 30 MAI 2016.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles,

  
Karine POUZOLET



PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : KP/MCH

Evreux, le **28 JUN 2016**

Monsieur CHERVILLE Mery

675 RUE DE LA COQUINERIE  
27310 BARNEVILLE SUR SEINE

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 22ha 64a 16ca situé(s) sur la commune de (27) BARNEVILLE SUR SEINE, en plus des 219,07ha déjà exploités.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 31 MAI 2016.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles,

  
Karine POUZOLET



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : KP/MCH

Evreux, le 28 JUIN 2016

Madame BOISARD Fabienne

1 ROUTE DE SAINT BENOIT  
27800 NEUVILLE SUR AUTHOU

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 30ha 28a 71ca situé(s) sur les communes de (27) NEUVILLE SUR AUTHOU, NOTRE DAME D'EPINE, SAINT PIERRE DE SALERNE, SAINT VICTOR D'EPINE et SAINT BENOIT DES OMBRES, en plus des 12,3047ha déjà exploités.

**ACCUSE DE RECEPTION**

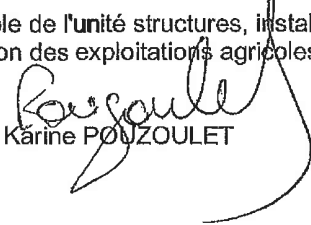
Dossier réceptionné complet le : 3 JUIN 2016.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles,

  
Karine POUZOLET



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service économie agricole,  
territoires ruraux

Unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles  
Dossier suivi par : Marie-Cécile HEBRANT

Tél. : 02.32.29.60.19  
Fax : 02 32 29 60 69  
Mél : ddtm-seatr-sigea@eure.gouv.fr  
Notre référence : KP/MCH

Evreux, le **28 JUIN 2016**

SCEA DERYCKE  
Monsieur DERYCKE Jacques  
Monsieur DERYCKE Pascal  
3 RUE JEAN GREMILLON  
27000 EVREUX

Objet : avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 86ha 89a 19ca situé(s) sur les communes de (27) DAMVILLE et BUIS SUR DAMVILLE, pour l'entrée de Monsieur DERYCKE Pascal au sein de la société.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 3 JUIN 2016

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures, installations  
et gestion des exploitations agricoles,

  
Karine POUZOLET

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-10-03-010

Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter -  
département de l'Orne - septembre 2016

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 25 avril 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant EARL N H LETELLIER  
Les Garennes  
61100 LANDISACQ

Réf. du dossier C1610305

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,73 ha situé(s) sur les communes de YVRANDES.

Dossier réceptionné complet le : 11/04/2016

La date du 11 avril 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 09 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur SOREL Fabrice  
Le Plessis  
61500 SEES

Réf. du dossier C1610308

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,74 ha situé(s) sur les communes de SEES.

Dossier réceptionné complet le : 12/04/2016

La date du 12 avril 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 02 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant GAEC LE HAMEL  
LE GRAND HAMEL  
61550 LA FERTE EN OUCHE

Réf. du dossier C1610320

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 133,68 ha situé(s) sur les communes de ANCEINS, BOCQUENCE, MONNAI, SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS, VILLERS-EN-OUCHÉ.

Dossier réceptionné complet le : 27/04/2016

La date du 27 avril 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 09 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur GAEC DES FRANCIERES  
LES FRANCIERES  
53190 DESERTINES

Réf. du dossier C1610323

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,81 ha situé(s) sur les communes de MANTILLY.

Dossier réceptionné complet le : 29/04/2016

La date du 29 avril 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 – 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 09 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur LE TORS DE CRECY Jacques  
FALANDRE  
61380 MAHERU

Réf. du dossier C1610123

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 23,84 ha situé(s) sur les communes de MAHERU, MOULINS-LA-MARCHE.

Dossier réceptionné complet le : 02/05/2016

La date du 02 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 – 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 10 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : ddt-set-sef@orne.gouv.fr

Monsieur VINCENT Jean-Marc  
La Perronnerie  
61360 LA PERRIERE

Réf. du dossier C1610338

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 6,48 ha situé(s) sur les communes de PERVENCHERES.

Dossier réceptionné complet le : 02/05/2016

La date du 02 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 09 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur LE GRAND Olivier  
MANOIR DE SOISAY  
61360 LA PERRIERE

Réf. du dossier C1610328

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4,28 ha situé(s) sur les communes de LA PERRIERE.

Dossier réceptionné complet le : 02/05/2016

La date du 02 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économique des Territoires  
BP 537 – 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 10 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.nouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.nouv.fr)

Monsieur le gérant EARL DE LA DRARIE  
La Drarie  
61100 LANDIGOU

Réf. du dossier C1610335

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 14,29 ha situé(s) sur les communes de ECHALOU.

Dossier réceptionné complet le : 03/05/2016

La date du 03 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 10 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant EARL HERMENAULT  
La Vallée  
61360 MONTGAUDRY

Réf. du dossier C1610330

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10,59 ha situé(s) sur les communes de MONTGAUDRY.

Dossier réceptionné complet le : 04/05/2016

La date du 04 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 04 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur PREEL Michel  
La Pelterie  
61390 FERRIERES LA VERRERIE

Réf. du dossier C1610304

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,87 ha situé(s) sur les communes de FERRIERES-LA-VERRERIE.

Dossier réceptionné complet le : 04/05/2016

La date du 04 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 10 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant GAEC DE LA METAIRIE  
La Métairie  
61220 BELLOU EN HOULME

Réf. du dossier C1610337

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,22 ha situé(s) sur les communes de BELLOU-EN-HOULME.

Dossier réceptionné complet le : 09/05/2016

La date du 09 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 10 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

GAEC DU ROUVRAY  
Le Rouvray  
61400 FEINGS

Réf. du dossier C1610339

**ACCUSE DE RECEPTION**

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 159.14 ha situé(s) sur les communes de FEINGS, SAINT-MARD-DE-RENO, VILLIERS-SOUS-MORTAGNE.

Dossier réceptionné complet le : 10/05/2016

La date du 10 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 10 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant GAEC DU VITOU  
LA CROIX BLANCHE  
61120 VIMOUTIERS

Réf. du dossier C1610332

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,23 ha situé(s) sur les communes de CROUTTES, VIMOUTIERS.

Dossier réceptionné complet le : 10/05/2016

La date du 10 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 17 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant EARL DE LA VERONNIERE  
La Véronnière  
61290 LONGNY AU PERCHE

Réf. du dossier C1610345

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 62,62 ha situé(s) sur les communes de MOULICENT.

Dossier réceptionné complet le : 10/05/2016

La date du 10 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 12 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Madame la gérante EARL HARAS DU GRAND  
HERSEE  
Le Grand Hersée  
61360 COULIMER

Réf. du dossier C1610340

**ACCUSE DE RECEPTION**

Madame la gérante,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,85 ha situé(s) sur les communes de SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME.

Dossier réceptionné complet le : 11/05/2016

La date du 11 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 – 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 12 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.nouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.nouv.fr)

Monsieur le gérant EARL DU FOSSE BLANC  
Cuy  
61200 OCCAGNES

Réf. du dossier C1610341

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 4,09 ha situé(s) sur les communes de ARGENTAN.

Dossier réceptionné complet le : 11/05/2016

La date du 11 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 18 MAI 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur LETESSIER Nicolas  
LA RICHERIE  
61330 TORCHAMP

Réf. du dossier C1610346

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 45,31 ha situé(s) sur les communes de COUESMES-VAUCE, SAINT-FRAIMBAULT, SOUCE.

Dossier réceptionné complet le : 13/05/2016

La date du 13 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 12 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Madame CLEC'H Anne-Sophie  
5 - Gaularderie  
61380 MOULINS LA MARCHE

Réf. du dossier C1610342

ACCUSE DE RECEPTION

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,71 ha situé(s) sur les communes de MOULINS-LA-MARCHE.

Dossier réceptionné complet le : 12/05/2016

La date du 12 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

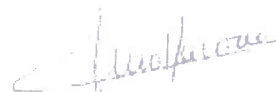
**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires



Maryline VINOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 18 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur le gérant GAEC DU FOSSE LEROI  
4 RUE DES MARAIS  
61560 BAZOCHES SUR HOENE

Réf. du dossier C1610349

**ACCUSE DE RECEPTION**

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 14,79 ha situé(s) sur les communes de SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE, SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE.

Dossier réceptionné complet le : 17/05/2016

La date du 17 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 – 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 18 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

Monsieur GOUHIER Denis  
Le Viantais  
61340 PREAUX DU PERCHE

Réf. du dossier C1610348

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 10,69 ha situé(s) sur les communes de PREAUX-DU-PERCHE.

Dossier réceptionné complet le : 17/05/2016

La date du 17 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 – 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Orne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

ALENCON, le 25 mai 2016

Service Économie des Territoires  
Bureau structures des Exploitations et Foncier  
Affaire suivie par : CE/FG  
✉ : [ddt-set-sef@orne.gouv.fr](mailto:ddt-set-sef@orne.gouv.fr)

EARL LOUAZE  
La reinebaudière  
72260 MAROLLES-LES-BRAULTS

Réf. du dossier C1610311

ACCUSE DE RECEPTION

*Madame, Monsieur,*

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 71.21 ha situé(s) sur les communes de IGE, LA CHAPELLE-SOUEF, SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE, SERIGNY.

Dossier réceptionné complet le : 17/05/2016

La date du 17 mai 2016 constitue donc le départ du délai de quatre mois susceptible d'être prolongé à six mois en vertu de l'article R.331-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont dispose le préfet pour statuer sur votre demande.

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans ce délai vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

**Dans ce cas, votre demande ne fera l'objet d'aucun courrier spécifique et sera ainsi, réputée accordée.**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires  
et par autorisation

La Chef du Service Économie des Territoires

Maryline VINOT

Direction Départementale des Territoires de l'Orne  
Service Économie des Territoires  
BP 537 - 61007 Alençon cedex  
☎ : 02 33 32 52 30 / 02 33 32 53 13

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-09-01-045

Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter -  
département de la Manche - août 2016

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

EARL LES SABLONS  
HUBERT, RÉGINE, JEAN-RENÉ MOREL, CLAUDE  
BOCAGE)  
L'Aillerie  
SAINT-JORES  
50250 MONTSANELLE

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016004**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **143,08** ha situé(s) sur les communes de **Apperville, Baupte, Houtteville, Marchésieux, Saint Georges de Bohon, Saint Jores**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

LECLERC FRANÇOIS  
51, Boullié  
50300 LE VAL-SAINT-PERE

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016003**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,34** ha situés sur les communes de **La Mancellière (ZC-14)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

**JEAN EMMANUEL**  
Hameau Jean  
50630 LE VAST

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016001**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,82** ha situé(s) sur les communes de **Le Vast (C-184-389-337-339)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

**EARL LES SABLONS  
HUBERT, RÉGINE, JEAN-RENÉ MOREL, CLAUDE  
BOCAGE  
L'Aillerie  
SAINT-JORES  
50250 MONTSENELLE**

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabella.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabella.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016005**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **74,87** ha situé(s) sur les communes de **Saint Jores**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 04 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

GAEC DU THIELLEY  
ALEXANDRE SAILLARD ET GILLES DUCHEMIN  
Le Thielley  
50260 MAGNEVILLE

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016011**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,23** ha situé(s) sur les communes de **Magneville (B-125-126-144-145-146-194, A-233 à 237, 128 à 130, 157)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 06 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

**GAEC DE LA GARLIÈRE**  
**J-PIERRE, RÉGINE, SAMUEL, ÉLODIE CUDELOU**  
**La Haute Garlière**  
**50370 LES CRESNAYS**

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016009**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,2 ha** situé(s) sur les communes de **Brécey (ZL-14-15)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 06 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

**GAEC DES PALMES**  
**YANNICK, MARIE-ANDRÉE, FLORENT MORIN**  
**Le Laurier**  
**PERCY**  
**50410 PERCY EN NORMANDIE**

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016016**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 31,35 ha situé(s) sur les communes de Hambye (C-43-49-50-53, 55 à 60, 95-96-98, 705 à 711, 737-739-740-742-1736-1737, 106 à 112, 1498-1500).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

FRANÇOIS PLET  
22 Village Belle Fontaine  
50680 SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016017**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,96** ha situé(s) sur les communes de **Saint Adré de l'Epine (ZA-50)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 14 avril 2016

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

EARL DE LA PIGACERIE  
MARIE-CLAUDE ET NICOLAS PERRIGAULT  
La Pigacerie  
50450 HAMBYE

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016018**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,83** ha situés sur les communes de **Hambye (E-142 à 145, 150-152-153-155-156-681-682-684, F-322)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 14 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

**BORIS COURBARON**  
22 rue du Paradis  
37110 VILLEDOMER

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016020**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,69** ha situé(s) sur les communes de **Rocheville (F-467)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 18 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL ÉLEVAGE DU HARAS DU CLOS  
GÉRARD, CAROLE ET MICHEL DURAND  
Le Clos  
53190 Fougerolles du Plessis**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016021**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,63** ha situé(s) sur les communes de **Heussé (ZO-17)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 19 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 09h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**FRANÇOIS PLET**  
22, Village Belle Fontaine  
50680 SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016023**

Saint-Lô, le 25 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,36** ha situé(s) sur les communes de **Saint André de l'Epine (ZB-10)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 19 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**FRANÇOIS PLET**  
22, Village Belle Fontaine  
50680 SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016024**

Saint-Lô, le 25 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,33** ha situé(s) sur les communes de **Saint André de l'Epine (ZB-48)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 19 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

**GAEC DE LA MOINERIE  
PHILIPPE LEMOIGNE ET GISÈLE REVERT  
1, La Moinerie  
50310 SAINT-CYR**

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016022**

Saint-Lô, le 18 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,01** ha situé(s) sur les communes de **Saint Floxel (A-420-422-428)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 19 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
**La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,**

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL BELLE FONTAINE  
JEAN-LOUIS ET VALÉRIE HENNEQUIN  
35, Village Belle Fontaine  
50680 LA LUZERNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016025**

Saint-Lô, le 25 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 0,91 ha situé(s) sur les communes de **Saint André de l'Épine (ZB-4)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 19 avril 2016

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.inmanche.gouv.fr](http://www.inmanche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC FOUSSE  
AURÉLIEN ET CATHERINE FOUSSE  
L'Eglise  
50810 MONTRABOT

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016030**

Saint-Lô, le 3 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,92** ha situé(s) sur les communes de **Lamberville (AK-153-86-82-81-78-73-85)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 21 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC DES DOMAINES  
MATTHIEU GOBÉ ET FRÉDÉRIC DAVY  
Les Domaines  
50370 LE PETIT-CELLAND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016031**

Saint-Lô, le 3 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,1 ha** situé(s) sur les communes de **Le Grand Celland (ZA-95)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 22 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC DES DOMAINES  
MATTHIEU GOBBÉ ET FRÉDÉRIC DAVY  
Les Domaines  
50370 LE PETIT-CELLAND

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016032**

Saint-Lô, le 3 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 9,05 ha situé(s) sur les communes de **Le Grand Celland (ZD-11-13, ZA-85-158-94, ZI-1)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 22 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA BOURDONNIÈRE  
CORINNE ET ROMAIN AUDOIRE  
8, Hameau Bouchard  
50440 JOBOURG**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016033**

Saint-Lô, le 3 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,06** ha situé(s) sur les communes de **Jobourg (B-260-355-552-553-554-824-354, C-186-875, B-1117-1118-1122-1126, C-225-231-233-234-209)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 25 avril 2016

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

JÉRÔME AVOYNE  
170 route de la Verrerie  
50700 BRIX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016036**

Saint-Lô, le 10 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,19** ha situé(s) sur les communes de **Brix (A-712-719-720)**.

**ACCUSÉ DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 27 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC DU VIEUX FÉRON  
ÉRIC, FRANCK ET ESTELLE HUREL  
Le Vieux Féron  
SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS  
50250 LA HAYE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : 5016039

Saint-Lô, le 10 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,68** ha situé(s) sur les communes de **La Haye du Puits (ZA-29)**.

#### ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

FRANÇOIS PLET  
22, Village Bellefontaine  
50680 SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016040**

Saint-Lô, le 10 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,03 ha situé(s) sur les communes de La Luzerne (B-54 à 61, 63).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 28 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 08h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**ANTHONY BRETONNIÈRE**  
La Haute Blairie  
50520 REFFUVEILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016048**

Saint-Lô, le 12 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,21** ha situé(s) sur les communes de **Dragey Ronthon (ZS-21-22)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

JACQUES D'HÉROUVILLE  
Le Bosq  
50620 TRIBEHOU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016045**

Saint-Lô, le 10 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,81** ha situé(s) sur les communes de **Les Champs de Losque (ZC-13-47)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL DE LA COMTERIE  
PATRICK LEGRAND  
La Comterie  
50320 SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016043**

Saint-Lô, le 10 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,37 ha situé(s) sur les communes de Folligny (B-85-99-108-109-115-117-118-119-167-169-170-171-180-181-182, 184 à 189, 210-212-259-260-313-314).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC BENSET  
PHILIPPE ET JOCELYNE BENSET  
La Goguelinière  
50320 FOLLIGNY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016044**

Saint-Lô, le 10 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,56 ha** situé(s) sur les communes de **Folligny (A-43-128-129-403)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29 avril 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
**La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,**

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex – Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-10-03-011

Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter -  
département de la Manche - septembre 2016

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**CHANTAL BAUDRY**  
**La Malefentière**  
**50240 MONTANEL**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016052**

Saint-Lô, le 12 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,2** ha situé(s) sur les communes de **Montanel (ZL-2-26-27-31-34-36-43-45, ZK-38-39), Saint Ouen la Rouerie (8,84 ha)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 02 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL DE LA VALLÉE  
PASCAL ET ÉLISE BOIS  
Le Val  
50200 CAMBERNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016050**

Saint-Lô, le 12 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,12 ha** situé(s) sur les communes de **Montcuit (B-423-425-426-445)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 02 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL MANOIR NÉEL  
MATHIEU NÉEL ET ODILE NÉEL  
15, Le Vert Manoir  
50880 LA MEAUFFE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : 5016053

Saint-Lô, le 12 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,08** ha situé(s) sur les communes de **La Meauffe (A-20-545)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 03 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée -- BP 60355 -- 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL DU HAMEL BRETON**  
**DENIS POTEY**  
**Le Hamel Breton**  
**50410 PERCY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016063**

Saint-Lô, le 20 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,77** ha situé(s) sur les communes de **Percy en Normandie (ZW-38, ZX-98)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 09 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

FRANCK PERRON  
La Daussère de haut  
50370 VERNIX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016060**

Saint-Lô, le 20 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,79** ha situé(s) sur les communes de **Vernix (ZA-140)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 09 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex – Tél : 02 33 06 39 00 – Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) – Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**VALENTIN LECONTE**  
**10, Cibrantot**  
**50480 RAVENOVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016066**

Saint-Lô, le 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,6** ha situé(s) sur les communes de **Azeville (B-35-38-92-94-95-99-100-93)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 10 mai 2016

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
**La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,**

**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60365 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA GRANDINIÈRE**  
**JEAN-MARC ET ISABELLE FOURNIÈRE**  
La Grandinière  
50600 LAPENTY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016070**

Saint-Lô, le 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,9** ha situé(s) sur les communes de **Buais (ZH-17-19-22-23)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 13 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
**La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,**

  
**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SAMUEL COCHARD**  
381 Chemin des Fontaines  
50110 TOURLAVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016072**

Saint-Lô, le 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 5,18 ha situé(s) sur les communes de **Carneville (A-88-30-28)**, **Fermanville (A-737-90-97-54, B-155, C-393, D-143)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 17 mai 2016

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**COEXPLOITATION LA FERME DU TEMPLE  
MICHEL ET VALÉRIE LESAGE  
28 rue de la Ferme du Temple  
50170 HUISNES-SUR-MER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016074**

Saint-Lô, le 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,82** ha situé(s) sur les communes de **Huisnes sur mer (B-73-74-75-76, ZI-4)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 17 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL DE LA VALLÉE  
PASCAL BOIS ET ÉLISE BOIS  
Le Val  
50200 CAMBERNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5016073**

Saint-Lô, le 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,61** ha situé(s) sur les communes de **Montcuft (B-429 à 433)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 17 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC HOUYVET  
AXEL ET NICOLAS HOUYVET  
La Vasterie  
50390 BESNEVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016075**

Saint-Lô, le 24 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,36** ha situé(s) sur les communes de **Besneville (A-724-725-726-727-729-730-734)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 17 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

NICOLAS PLAINE MADELAINE  
2, La Soisnardière  
50370 LA CHAISE-BAUDOIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016078**

Saint-Lô, le 27 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,62** ha situé(s) sur les communes de **La Trinité (ZH-33)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 19 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:Isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DU MONT DANIEL  
JEAN-FRANÇOIS NORIE ET OLIVIER LEGRAND  
4, route des 5 Chemins  
50530 SAINT-PIERRE-LANGERS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016081**

Saint-Lô, le 27 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,75** ha situé(s) sur les communes de **Saint Pierre Langers (C-217)**.

#### ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

Christelle BRIAULT

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA MAIZELIÈRE  
BENOÎT ET SÉBASTIEN GUILLOT  
La Maizelière  
50680 COUVAINS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5016084**

Saint-Lô, le 27 mai 2016

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,35** ha situé(s) sur les communes de **Couvains (B-418 à 421)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 23 mai 2016

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité projets et vie des exploitations agricoles,

  
**Christelle BRIAULT**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de  
la forêt de Normandie

R28-2016-10-01-002

Avis de réception de demandes d'autorisation d'exploiter -  
département du Calvados - septembre 2016

*Accord tacite d'autorisation d'exploiter*



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél :02.31.43.15.08  
Fax :02.31.44.59.87

Gaec du Pissot  
M.SIDLER Alex  
30 Route de Vire- LD Pissot  
14260 JURQUES

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,81** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

LA BIGNE  
JURQUES

B 185 270 274  
ZE 53 54- ZI 1 44 45 52 63

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le :19/04/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél :02.31.43.15.08  
Fax :02.31.44.59.87

SCEA LA BELLE CROIX  
M.COUTURE Richard  
23 La Belle Croix  
14310 TRACY BOCAGE

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,26** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

ANCTOVILLE

ZE 7 8

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le :21/04/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [dotm@calvados.gouv.fr](mailto:dotm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél : 02.31.43.15.08  
Fax : 02.31.44.59.87

EARL BOSSARD  
M. BOSSARD Eric  
La Mancellière  
14350 BENY BOCAGE

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,43** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

SAINT MARTIN DES BESACES	ZN 55 62
LE TOURNEUR	ZE 20 251 25 53

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 26/04/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél :02.31.43.15.08  
Fax :02.31.44.59.87

GAEC DU PLESSIS ROTS  
M. et Mme MARGUERITE  
Le Plessis Rots  
14220 SAINT MARTIN DE SALLEN

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,01** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

SAINT MARTIN DE SALLEN                      ZR 14

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 24/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél : 02.31.43.15.08  
Fax : 02.31.44.59.87

GAEC DU PLESSIS ROTS  
M. et Mme MARGUERITE  
Le Plessis Rots  
14220 SAINT MARTIN DE SALLEN

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **23,13** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

CURCY SUR ORNE

E 7- ZI 2 5 4 3 - E 71 72 32

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 26/04/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél : 02.31.43.15.08  
Fax : 02.31.44.59.87

Monsieur LEBRET Benoit  
La Rivière  
14240 CAHAGNES

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,6** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

AMAYE SUR SEULLES

AB 23 – ZC 15 17 – ZH 27

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 02/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél :02.31.43.15.08  
Fax :02.31.44.59.87

GAEC DE LA PERAUDIERE  
M. et Mme MARIETTE  
La Péraudière  
14380 COURSON

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,13** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

COURSON

ZD 52

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 03/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél :02.31.43.15.08  
Fax :02.31.44.59.87

EARL MAUPAS  
M. et Mme MAUPAS  
La Fontaine  
14570 CLECY

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,05** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

CLECY

ZI 59

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 23/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél : 02.31.43.15.08  
Fax : 02.31.44.59.87

GAEC BELLEFONTAINE  
M. et Mme BLANCHERE  
Bellefontaine  
14500 COULONCES

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **86,66** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

COULONCES	ZS 12 25- ZA 22 23 24 25- ZL 1 3 25 32 41- ZR 12 14 45- ZS 10 13 24 30
COULONCES	ZL 42- ZN 20
MESNIL CLINCHAMPS	ZE 8

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 24/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél :02.31.43.15.08  
Fax :02.31.44.59.87

GAEC LEGENTIL  
Le Coudray  
14260 BREMOY

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,66** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

ONDEFONTAINE C 149 155 161 162 165 166 168 178 179

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 25/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



Préfet du Calvados

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 7 juin 2016

Service Agricole  
Affaire suivie par : Stéphanie FILMONT  
Mél : stephanie.filmont@calvados.gouv.fr  
Tél : 02.31.43.15.08  
Fax : 02.31.44.59.87

Monsieur LEHERON Didier  
La Lande  
14770 CAUVILLE

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,68** ha situés sur les communes référencées ci-dessous :

CURCY SUR ORNE

D 5 6- ZC 31

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 27/05/16

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au chef du service agricole

Agnès HURSAULT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4  
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87  
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30  
courriel : [ddtm@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm@calvados.gouv.fr)  
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2016-10-17-002

Décision 2016-56 - Subdélégation de signature en matière  
d'activités autres que les transports routiers

*Décision 2016-56 - Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports  
routiers*

## PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

### DÉCISION N°2016 - 56

**Objet :** Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

**Vu :**

- le code de la construction et de l'habitation ;
- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le code de l'environnement ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le code de justice administrative ;
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code rural et de la pêche maritime ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Le code de la voirie routière ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN
- L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16.020 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;
- l'instruction du Gouvernement du 29 avril 2014 fixant les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national ;

## DÉCIDE

### Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement - Urbanisme ;
2. Environnement - Développement durable ;
3. Risques - Sécurité industrielle ;
4. Habitat - Logement ;
5. Rénovation urbaine ;
6. Énergie ;
7. Contrôle de véhicules
8. Transports ;
9. Infrastructures ;
10. Bâtiment – Construction
11. Actions du contrat de Plan 2015-2020 et des contrats de Plan interrégionaux pour lesquelles la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est service instructeur
12. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur ;
13. Défense et sécurité ;
14. Qualité et contrôle de gestion ;

pour les actes ci-après énumérés :

- I. Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de collectivités locales ou à leurs établissements publics, aux Directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :
  - I.1. l'animation des études,
  - I.2. la présentation des rapports et comptes rendus ;
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instructions de dossiers ;
- III. Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région ;
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets ;
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes ;
- VI. Les mémoires en défense produits devant les Tribunaux administratifs de Rouen et de Caen, mais uniquement concernant les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative :
  - VI-1. Référé de suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,
  - VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,
  - VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative ;
- VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissements sur le réseau routier national :
  - VII-1. Commande des études,
  - VII-2. Approbation des projets,
  - VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,
  - VII-4. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux ;

Dans le cadre de leurs attributions à :

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
	Urbanisme Aménagement	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion		
<b>M. Philippe PERRAIS</b> Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Thierry LATAPIE-BAYROO</b> Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Bernard MEYZIE</b> Directeur régional adjoint à compter du 15 novembre 2016	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Dominique LEPETIT</b> Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V
et en cas d'absence, par : <b>M. Philippe SURVILLE</b> Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V
<b>Mme Florence MONROUX</b> Adjointe au chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V
<b>Mme Hélène BUHOT</b> Cheffe du Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable	X	X										X				I à V
<b>M. François ANFRAY</b> Adjoint à la cheffe du Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable	X	X										X				I à V
<b>M. Lionel HERMANGE</b> Chef du Bureau Logement Construction				X	X					X						I à V
<b>M. Cyrille GACHIGNAT</b> Chef du Bureau Climat Air Énergie						X										I à IV
<b>Mme Marie MOIROT</b> Cheffe de l'Unité Logement				X	X											I à IV
<b>M Sébastien FAUCON</b> Chef de l'Unité Construction										X						I à IV
<b>M Nicolas SURAIS</b> Chef adjoint du Pôle Évaluation Environnementale	X	X														I à IV
<b>M. Sylvain COMTE</b> Chef de l'Unité Stratégie Aménagement	X															I à IV
<b>M. Nicolas CLAUSSET</b> Chef du Service Risques		X	X									X				I à V
et en cas d'absence, par : <b>M. Adrien BRESSON</b> Chef Adjoint du Service Risques		X	X									X				I à V
<b>M. Olivier LAGNEAUX</b> Chef adjoint du Service Risques		X	X									X				I à V
<b>Mme Isabelle FREBOURG</b> Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels		X	X													I à IV
<b>M. Frédéric DECHAMPS</b> Chef de l'Unité Risques Accidentels		X	X													I à IV
<b>M. Daniel BABEL</b> Chef du Bureau Risques Technologiques Chroniques		X	X													I à IV

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
	Urbanisme/Aménagement	Environnement Développement durable	Risques Sécurité Industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion		
<b>Mme Sylvie BOUTTEN</b> Cheffe de l'Unité Industries Agro-alimentaires, Traitement de Surface, Carrières et Installations de Stockage de Déchets		X	X													I à IV
<b>Mme Estelle POUTOU</b> Cheffe de l'Unité Sites et Sols Pollués, Installation de Traitement de Déchets		X	X													I à IV
<b>M. Ludovic GENET</b> Chef du Service Ressources Naturelles et en cas d'absence par :		X	X									X				I à V
<b>Mme Aurélie MONNEZ</b> Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelles		X	X									X				I à V
<b>Mme Catherine FAUBERT</b> Adjointe au chef du Service Ressources Naturelles		X	X									X				I à V
<b>M. Didier LHOMME</b> Responsable du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques		X														I à IV
<b>M. Denis RUNGETTE</b> Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels		X														I à IV
<b>Mme Christine LE NEVEU</b> Cheffe adjointe du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels		X														I à IV
<b>M. Stéphane PINEY</b> Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Préviation des Crues			X													I à IV
<b>M. Bruno DUMEIGE</b> Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation		X														II et III
<b>M. Denis SIVIGNY</b> Responsable de l'Unité Accompagnement des Plans et Projets et Procédures Associées		X														II et III
<b>M. Nicolas TORTEROTOT</b> Responsable du Laboratoire Hydrobiologie		X														II et III
<b>M. Claude GIRARD</b> Adjoint au Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Préviation des Crues			X													II et III
<b>M. Gwen GLAZIOU</b> Responsable de l'unité Hydrologie et Hydrométrie du Secteur Ouest			X													II et III
<b>M. Stéphane DOUCHET</b> Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules et en cas d'absence par :							X	X				X				I à V
<b>M. Hélène MACH</b> Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules							X	X				X				I à V
<b>M. Jean-Marc SARTHOU</b> Responsable du Bureau Gestion des Entreprises de Transport							X	X								I à IV
<b>M. Régis SAGOT</b> Chef du Bureau Homologation et							X	X								I à IV

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Urbanisme Aménagement	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
Contrôle des véhicules – Adjoint du chef de service <b>M. Yvon QUEDEC</b> Chef de l'Unité Véhicules de Caen <b>M. Serge BLANDIN</b> Chef du Bureau Contrôle des Transports							X	X							I à IV I à IV
<b>M. Jean-Yves PEIGNE</b> Chef du Service Mobilités et Infrastructures et en cas d'absence par : <b>M. Jean-Louis JOUVET</b> Chef adjoint du Service Mobilités et Infrastructures <b>M. Jean-Pierre SAINT-ÉLOI</b> Adjoint au chef du Service Mobilités et Infrastructures, expert multimodalité <b>M. Nicolas PUCHALSKI</b> Adjoint au chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Caen <b>M. Arnaud LAUBU</b> Adjoint au chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Rouen								X	X		X	X			I à V VII-1, VII-3 VII-4 I à V VII-1, VII-3 VII-4 I à V I à V I à V
<b>Mme Christine BORDIER</b> Cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets et en cas d'absence par : <b>M. Sébastien MOUNIER</b> Chef adjoint du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets <b>Mme Mallorie HUGUET</b> Adjointe à la cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets <b>M. Thomas GERGAUD</b> Adjoint à la cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets <b>M. Jérôme POTEL</b> Responsable du Bureau de l'Information Géographique <b>M. Pierre VILHELM</b> Adjoint au responsable du Bureau de l'Information Géographique <b>M. Erwan POULIQUEN</b> Responsable du Bureau de l'Observation et des Statistiques	X	X													I à IV I à IV I à IV I à IV I à IV I à IV
<b>Mme Nolwenn BRIAND</b> Responsable de la Mission Estuaire de la Seine	X	X										X			I à V

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Urbanisme/Aménagement	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et Contrôle de gestion	
Mme Anne MACHEFERT Cheffe de la Mission Qualité Environnement et Appui														X	I à IV
M. Franck INVERNIZZI Responsable Sécurité-Défense Mme Christine BORDIER Responsable Sécurité - Défense													X		I à IV
M. Christophe HUART Chef de l'Unité Départementale Rouen Dieppe et en cas d'absence, par : Mme Tiffany WEYNACHTER Coordonnatrice de l'Équipe Risques - Adjointe du chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe			X				X						X		I à IV I à IV
M. Stéphane MICHEL Chef de l'Unité Départementale du Havre Mme Nathalie VISTE Adjointe au Chef de l'Unité Départementale du Havre – Coordinatrice de l'Équipe Raffinage et Pétrochimie			X												I à IV I à IV
M. Julien VILCOT Chef de l'Unité Départementale de l'Eure Et en cas d'absence, par : M. Fabien GILLERON Adjoint au Chef de l'Unité Départementale de l'Eure – Coordonnateur de l'Équipe Risques Chroniques			X												I à IV I à IV
M. Hubert SIMON Chef de l'Unité Départementale du Calvados Et en cas d'absence, par : Mme Lamia BOUDJELLAL Adjointe au Chef de l'Unité Départementale du Calvados Mme Sandrine ESTIENNE Adjointe au Chef de l'Unité Départementale du Calvados			X												I à IV I à IV I à IV
M. Jean-Pierre ROPTIN Chef de l'Unité Départementale de la Manche Et en cas d'absence, par : Mme Esther CHEKROUN Adjointe Nord au Chef de l'Unité Départementale de la Manche			X												I à IV I à IV
Mme Armelle CONNESSON Chef de l'Unité Départementale de l'Orne Et en cas d'absence, par : M. Frédéric DALANSON Adjoint à la cheffe de l'Unité Départementale de l'Orne			X												I à IV I à IV

## **Article 2 : Cas d'absence du Directeur**

En cas d'absence de Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n°16.020 du 12 juillet 2016 est donnée aux directeurs adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

## **Article 3 : Abrogation**

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

## **Article 4 : Publication**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 17 OCT. 2016

Pour la Préfète de Région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

1

Le 17/10/2016, Monsieur [Nom] a été reçu en audience par Monsieur [Nom], Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie. Monsieur [Nom] a exposé les motifs de sa demande de subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers.

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Monsieur [Nom] a déclaré que son absence de la région pendant une période de [durée] jours, du [date] au [date], est motivée par [raison].

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2016-10-17-003

Décision 2016-57- Subdélégation de signature en matière  
de transports routiers

*Décision 2016-57- Subdélégation de signature en matière de transports routiers*

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

**DÉCISION N°2016 - 57**

**Objet :** Subdélégation de signature en matière de transports routiers

**Vu :**

- Le code de justice administrative ;
- Le code des transports ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée, dite Loi d'Orientation des Transports Intérieurs ;
- Le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;
- Le décret n°99-752 modifié du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 modifié relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- Le décret n° 2013-448 du 30 mai 2013 relatif à la Commission nationale des sanctions administratives et aux commissions régionales des sanctions administratives dans le domaine du transport routier ;
- L'arrêté du 16 novembre 1999 modifié relatif aux titres administratifs de transport qui doivent être détenus par les entreprises effectuant en France un transport routier de marchandises ;
- L'arrêté du 12 juillet 2000 relatif aux autorisations bilatérales pour les transports routiers internationaux de marchandises délivrées aux entreprises résidant en France ;
- L'arrêté du 21 décembre 2000 fixant les modalités selon lesquelles sont accordées les dérogations prévues au 1° de l'article 7 du décret n°99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;
- L'arrêté du 7 février 2002 modifié relatif aux autorisations de transport routier de marchandises délivrées aux entreprises établies en France dans le cadre du contingent multilatéral du forum international des transports (ex Conférence européenne des ministres des transports) ;
- L'arrêté du 11 mars 2003 modifié relatif à l'attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du Parlement Européen et du Conseil du 1er mars 2002 ;
- L'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;

- L'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport ;
- L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16.020 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

## DÉCIDE

### Article 1er :

Subdélégation est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS, Thierry LATAPIE-BAYROO, Bernard MEYZIE (à compter du 15 novembre 2016), Directeurs régionaux adjoints et à Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV) à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances concernant :

Code	Nature de l'attribution	Références
<b>1</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES :</b>	
<b>1.1</b>	<b>Registre des transporteurs et des loueurs :</b>	
	▪ inscription au registre des transporteurs et des loueurs, maintien de l'inscription au registre et radiation de ce registre	Décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié articles 4 à 9-6
<b>1.2</b>	<b>Capacité professionnelle :</b>	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié article 9
	▪ Agrément des centres de formation pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger	Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7.1
	▪ Délivrance des attestations de capacité professionnelle	Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7, 11 à 16
<b>1.3</b>	<b>Titres administratifs de transport :</b>	
	▪ délivrance, renouvellement, échange des titres administratifs de transports tels que :	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié article 9-2
	• licences communautaires et de transport intérieur	Arrêté du 16 novembre 1999 modifié - article 4
	• autorisations bilatérales,	Arrêté du 12 juillet 2000 - article 1er
	• autorisations contingent multilatéral du FIT,	Arrêté du 7 février 2002 – articles 1 et 4
	• attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers	Arrêté du 11 mars 2003 - articles 1 et 4
	▪ dérogations accordées en application de l'article 17-1° du décret du 30 août 1999.	Arrêté du 21 décembre 2000 - article 6

Code	Nature de l'attribution	Références
1.4	<b>Sanctions administratives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Saisine de la commission des sanctions administratives</li> <li>▪ Retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transport, immobilisation des véhicules.</li> <li>▪ avertissement</li> </ul>	Décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié articles 7, 18 et 18-1
2	<b>COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT</b>	
2.1	<b>Registre des commissionnaires de transport :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ inscription au registre des commissaires de transport, délivrance du certificat d'inscription au registre, maintien de l'inscription au registre, radiation du registre.</li> </ul>	Code des transports articles R 1422-1 à R 1422-25 et R 1452-1
2.2	<b>Capacité professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ délivrance de l'attestation de capacité professionnelle,</li> <li>▪ approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle.</li> </ul>	Code des transports – article R 1422-4 et articles R 1422-11 à R 1422-14-1 et R 1422-15 à R 1422-18 Arrêté du 21 décembre 2015 – articles 5 à 13 Arrêté du 21 décembre 2015 - article 14.
2.3	<b>Sanctions administratives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Saisine de la commission des sanctions administratives.</li> </ul>	Code des transports – article R 1452-1
3	<b>TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES ET TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES :</b>	
3.1	<b>Registre des voyageurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ inscription au registre des transports routiers de personnes, maintien de l'inscription au registre, radiation de ce registre.</li> </ul>	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié articles 2 à 11-1
3.2	<b>Capacité professionnelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément des centres de formation pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger</li> <li>▪ Délivrance des attestations de capacité professionnelle</li> </ul>	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié article 7 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7.1 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7, 11 à 16
3.3	<b>Délivrance des titres de transports pour des transports urbains et non urbains de personnes (licences de transport intérieur et licences communautaires).</b>	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié article 9
3.4	<b>Sanctions administratives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ saisine de la commission des sanctions administratives</li> <li>▪ retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules,</li> <li>▪ avertissement</li> </ul>	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié articles 6, 44-1 et 44-2
4	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE OBLIGATOIRE POUR LES CONDUCTEURS DU TRANSPORT ROUTIER :</b>  Correspondances et décisions relatives à l'agrément et au contrôle des centres habilités à dispenser ces formations.	Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 modifié - articles 15 et 17
5	<b>INSTANCES CONSULTATIVES</b>  Constitution et convocation de(s) commission(s) territoriale(s) des sanctions administratives.	Décret n° 2013-448 du 30 mai 2013 articles 10 à 12, 14 et 17

**Article 2 :**

Subdélégation est donnée à Madame Héléne MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports Routiers et des Véhicules (SSTV) et à Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (SSTV) à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes, documents, décisions et correspondances visés aux points 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3 et 4 de l'article 1er de la présente décision.

**Article 3 :**

En cas d'absence de Monsieur Stéphane DOUCHET, la subdélégation qui lui est conférée par l'article 1er de la présente décision sera exercée par Madame Héléne MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV) ou par Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (SSTV).

**Article 4 : Abrogation**

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

**Article 5 : Publication**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le

17 OCT. 2016

Pour la Préfète de Région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2016-10-17-004

Décision 2016-58 - Subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire sur les budgets du MEEM et

*Décision 2016-58 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les  
budgets du Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et  
de l'habitat durable*



## PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

### DÉCISION N°2016 - 58

**Objet :** Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les budgets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable

**Vu :**

- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16.017 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional délégué et en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

- La circulaire du 4 décembre 2013 du Ministre de l'Économie et de Finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

## DÉCIDE

### Article 1er : Pilotage des BOP

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS, Thierry LATAPIE-BAYROO et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions	Programmes	BOP régionaux
<b>Écologie, Développement et Aménagement Durables</b>	<b>113</b> Paysages, Eau et Biodiversité	<b>PEB</b>
	<b>174</b> Énergie, Climat et Après-Mines	
	<b>181</b> Prévention des Risques	<b>PR</b>
	<b>203</b> Infrastructures et Services de Transport	<b>IST</b>
	<b>205</b> Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture	<b>SAMPA</b>
	<b>217</b> Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer	<b>CPPEEDDM</b>
<b>Logement</b>	<b>135</b> Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat	<b>UTAH</b>
<b>Sécurité</b>	<b>207</b> Sécurité et Éducation Routières	<b>SER</b>

2. Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,
3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre ces unités opérationnelles.

### Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à Messieurs Philippe PERRAIS, Thierry LATAPIE-BAYROO et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé de la Préfète, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

### **Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des chefs de service et de mission)**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME),
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG),
- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM).

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les demandes de paiements,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

### **Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions des adjoints et responsables de bureau et d'unité)**

Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN), subdélégation est donnée à :
  - × Madame Aurélie MONNEZ, Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelles (SRN),
  - × Madame Catherine FAUBERT, Adjointe au Chef du service Ressources Naturelles (SRN),
  - × Monsieur Denis RUNGETTE, Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN),
  - × Monsieur Didier LHOMME, Responsable du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SRN),
  - × Madame Christine LE NEVEU, Cheffe adjointe du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN),
  - × Monsieur Stéphane PINEY, Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Préviation des Crues (SRN),
  - × Monsieur Claude GIRARD, Adjoint au Responsable du Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Préviation des Crues, Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Est (SRN),
  - × Monsieur Gwen GLAZIOU, Responsable de l'Unité Hydrométrie Hydrologie secteur Ouest (SRN),
  - × Monsieur Nicolas TORTEROTOT, Responsable du Laboratoire d'Hydrobiologie (SRN),
  - × Monsieur Bruno DUMEIGE, Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation (SRN),
  - × Mme Sandrine MOREL, Correspondante budgétaire (SRN),
  - × Mme Valérie DESORMEAUX, Correspondante budgétaire (SRN).
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), subdélégation est donnée à :
  - × Monsieur Philippe SURVILLE, Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
  - × Madame Florence MONROUX, Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),

- \* Monsieur Lionel HERMANGE, Chef du Bureau Logement et Construction (SECLAD),
  - \* Madame Marie MOIROT, Cheffe de l'Unité Logement (SECLAD),
  - \* Monsieur François NEVE, Chargé de mission Programmation du Logement Social (SECLAD),
  - \* Monsieur Sébastien FAUCON, Chef de l'Unité Construction (SECLAD),
  - \* Monsieur Sylvain COMTE, Chef de l'Unité Stratégie Aménagement (SECLAD),
  - \* Madame Hélène BUHOT, Cheffe du Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable (SECLAD),
  - \* Monsieur François ANFRAY, Chef adjoint du Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable (SECLAD),
  - \* Monsieur Cyrille GACHIGNAT, Chef du Bureau Climat, Air et Énergie (SECLAD),
  - \* Monsieur Christophe MOINIER, Chef de l'Unité Sites de Rouen (SECLAD).
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP), subdélégation est donnée à :
    - \* Monsieur Sébastien MOUNIER, Chef adjoint du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP), chargé de la prospective et de l'approche économique,
    - \* Madame Mallorie HUGUET, Adjointe à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargée de la diffusion des données et des relations avec les porteurs de projet (SMCAP),
    - \* Monsieur Thomas GERGAUD, Adjoint à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé du système d'information de la connaissance (SMCAP),
    - \* Madame Karine CARPENTIER-HAUGMARD, Cheffe du Bureau des Archives et de la Documentation (SMCAP),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI), subdélégation est donnée à :
    - \* Monsieur Adrien BRESSON, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
    - \* Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef adjoint du service risques (SRI),
    - \* Madame Isabelle FREBOURG, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels (SRI),
    - \* Monsieur Daniel BABEL, Chef du Bureau des Risques Technologiques Chroniques (SRI),
    - \* Madame Nathalie DESRUELLES, Cheffe du Bureau des Risques Naturels (SRI),
    - \* Monsieur Alain DUFLOT, Chef adjoint du Bureau des Risques Naturels (SRI).
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI), subdélégation est donnée à :
    - \* Monsieur Jean-Louis JOUVET, Chef adjoint du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
    - \* Monsieur Jean-Pierre SAINT-ELOI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Multimodalités (SMI),
    - \* Monsieur Nicolas PUCHALSKI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Caen (SMI),
    - \* Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers de Rouen (SMI),
    - \* Monsieur Samuel MALBET, Responsable du Pôle Mobilités de Rouen (SMI),
    - \* Madame Ophélie MOTTIER-LOUATRON, Messieurs Sylvain FRABOULET, Jean-Luc ROLLAND, Bertrand PERRIER, Romaric COURTIER-ARNOUX, Eric BOGAERT et Pascal GILLERON, Responsables de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI),
    - \* Monsieur Nicolas DUYCK, Responsable du Pôle Gestion Financière, Procédures, Méthodes (SMI).
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV), subdélégation est donnée à :

- \* Madame Hélène MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- \* Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Gestion des Entreprises de Transport (SSTV),
- \* Monsieur Régis SAGOT, Chef du Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules (SSTV),
- \* Monsieur Serge BLANDIN, Chef du Bureau Contrôle des Transports (SSTV).

▪ Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR), subdélégation est donnée à :

- \* Madame Magali TOUTAIN, Responsable du Pôle Support Intégré de Gestion Administrative de la Paye (SPR),
- \* Madame Audrey LE DAUPHIN, responsable adjointe du Pôle de Support Intégré de Gestion Administrative et de la paye (SPR),
- \* Madame Thérèse ANDRIEU, Adjointe du Pôle de Support Intégré de Gestion Administrative et de la paye de Caen, responsable des pôles des personnels techniques et d'exploitation de Caen (SPR),
- \* Monsieur Matthieu DEDESSUS-LE-MOUSTIER, Adjoint du Pôle de Support Intégré de Gestion Administrative et de la paye de Rouen (SPR)
- \* Madame Édith NUGUES, Responsable du Bureau de l'Appui au Pilotage Régional (SPR),
- \* Madame Catherine ABIVEN, Médecin de Prévention (SPR),
- \* Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de Prévention (SPR).

▪ Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG), subdélégation est donnée à :

- \* Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe (SG)
- \* Monsieur Pascal PARIZOT, chef adjoint du Bureau des Ressources Humaines (SG)
- \* Madame Nathalie CREPY, Adjointe à la Cheffe du Bureau des ressources Humaines (SG),
- \* Madame Véronique FERRETTI, Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG),
- \* Madame Maryse BAUDE, Cheffe adjointe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG),
- \* Monsieur André BOYER, Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics (BFMP),
- \* Monsieur Johan BLIN, Adjoint au Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (BFMP),
- \* Madame Christine PEREZ, par intérim, gestionnaire de ressources documentaires au Bureau de la Documentation et des Archives (SG),

▪ Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM), subdélégation est donnée à :

- \* Madame Fabienne DIEUSET, Cheffe adjointe de la Mission Communication (MiCOM),
- \* Madame Véronique MARTINS, Adjointe au Chef de la Mission Communication (MiCOM).

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les demandes de paiements,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

#### **Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Madame Aurélie MONNEZ, Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Madame Catherine FAUBERT, Adjointe au Chef du service Ressources Naturelles (SRN),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Monsieur Philippe SURVILLE Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, chargé de l'intégration environnementale (SECLAD),

- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME),
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service Management de la Connaissance et Appui aux Projets (SMCAP),
- Monsieur Sébastien MOUNIER, Chef adjoint du Service Management de la Connaissance et Appui aux Projets (SMCAP),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Adrien BRESSON, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
- Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Louis JOUVET, Chef adjoint du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Pierre SAINT-ELOI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Multimodalités (SMI),
- Monsieur Nicolas PUCHALSKI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, responsable de la Division Maîtrise d’Ouvrage des Projets Routiers de Caen (SMI),
- Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Maîtrise d’Ouvrage des Projets Routiers de Rouen (SMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Madame Hélène MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG),
- Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe (SG),
- Monsieur André BOYER, Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics (SG),
- Monsieur Johan BLIN, Adjoint au Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (SG),
- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM),
- Madame Fabienne DIEUSET, Cheffe adjointe de la Mission Communication (MiCOM),
- Monsieur Christophe HUART, Chef de l’Unité Départementale Rouen-Dieppe (UDRD),
- Monsieur Stéphane MICHEL, Chef de l’Unité Départementale du Havre (UDLH),
- Monsieur Julien VILCOT, Chef de l’Unité Départementale de l’Eure (UDE),
- Monsieur Hubert SIMON, Chef de l’unité départementale du Calvados (UDC),
- Monsieur Jean-Pierre ROPTIN, Chef de l’unité départementale de la Manche (UDM),
- Madame Armelle CONNESSON, Cheffe de l’unité départementale de l’Orne (UDO).

À l’effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement.

#### **Article 6 : Rôle du centre de prestations comptables mutualisé**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Jean CÉZARD, Directeur régional de l’agriculture, de l’alimentation et de la forêt de Normandie,
- Madame Estelle JARDIN, Responsable du Centre de Prestations Comptables Mutualisé (CPCM),

À l’effet de valider, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour tous les programmes de la DREAL

- × les engagements juridiques de la DREAL y compris ceux soumis au contrôle budgétaire régional,
- × les demandes de paiement de la DREAL,
- × les demandes de recettes non fiscales de la DREAL.

- A l’ensemble des agents du CPCM, à l’effet de valider les certifications de service fait.

**Article 7 : Abrogation**

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

**Article 8 : Publication**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 17 OCT. 2016

Pour la Préfète de région et par délégation,  
le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2016-10-17-005

Décision 2016-59 - Subdélégation de signature en matière  
de marchés publics et d'accords-cadres

*Décision 2016-59 - Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres*



## PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

### DÉCISION N°2016 - 59

**Objet :** Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

**Vu :**

- le Code des Marchés Publics ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- L'arrêté préfectoral n°16.018 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

### DÉCIDE

**Article 1er :**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, à Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO et à Monsieur Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles supérieurs à 135 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents.

## **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 135 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

- Monsieur Ludovic GENET, Chef du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Madame Aurélie MONNEZ, Cheffe adjointe du Service Ressources Naturelles (SRN),
- Madame Catherine FAUBERT, Adjointe au Chef du service Ressources Naturelles (SRN),
- Monsieur Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Monsieur Philippe SURVILLE, Chef adjoint du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Florence MONROUX, Adjointe au Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
- Madame Nolwenn BRIAND, Responsable de la Mission Estuaire de la Seine (ME),
- Madame Christine BORDIER, Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP),
- Madame Mallorie HUGUET, Adjointe à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargée de la diffusion des données et des relations avec les porteurs de projet (SMCAP),
- Monsieur Thomas GERGAUD, Adjoint à la Cheffe du Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets, chargé du système d'information de la connaissance (SMCAP),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, Chef du Service Risques (SRI),
- Monsieur Adrien BRESSON, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
- Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef adjoint du Service Risques (SRI),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Louis JOUVET, Chef adjoint du Service Mobilités et Infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Pierre SAINT-ELOI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Multimodalités (SMI),
- Monsieur Nicolas PUCHALSKI, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage de Projets Routiers et Mobilités de Caen (SMI),
- Monsieur Arnaud LAUBU, Adjoint au Chef du Service Mobilités et Infrastructures, Responsable de la Division Maîtrise d'Ouvrage de Projets Routiers de Rouen (SMI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Madame Hélène MACH, Cheffe adjointe du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire général (SG),
- Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire générale adjointe (SG).

## **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 25 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

- Monsieur Didier LHOMME, Responsable du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SRN),
- Monsieur Denis RUNGETTE, Chef du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN),

- Madame Christine LE NEVEU, Cheffe Adjointe du Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels (SRN),
- Monsieur Stéphane PINEY, Responsable du Bureau Hydrologie, Hydrométrie et Prévision des Crues (SRN),
- Monsieur Lionel HERMANGE, Chef du Bureau Logement et Construction (SECLAD),
- Madame Marie MOIROT, Cheffe de l'Unité Logement (SECLAD),
- Monsieur François NEVE, Chargé de mission Programmation du Logement Social (SECLAD),
- Monsieur Sébastien FAUCON, Chef de l'Unité Construction (SECLAD),
- Madame Hélène BUHOT, Cheffe du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD),
- Monsieur François ANFRAY, Chef Adjoint du Bureau Aménagement Développement Durable (SECLAD),
- Monsieur Sylvain COMTE, Chef de l'Unité Stratégie Aménagement (SECLAD),
- Monsieur Cyrille GACHIGNAT, Chef du Bureau Climat, Air et Energie (SECLAD),
- Monsieur Christophe MOINIER, Chef de l'Unité Sites de Rouen (SECLAD),
- Monsieur Samuel MALBET, Responsable du Pôle Mobilités de Rouen (SMI),
- Madame Ophélie MOTTIER-LOUATRON, Messieurs Sylvain FRABOULET, Jean-Luc ROLLAND, Bertrand PERRIER, Romaric COURTIER-ARNOUX, Eric BOGAERT et Pascal GILLERON, Responsables de Projets de Développement du Réseau Routier National (SMI)
- Monsieur Nicolas DUYCK, Responsable du Pôle Gestion Financière, Procédures/méthodes (SMI),
- Madame Isabelle FREBOURG, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels (SRI),
- Monsieur Daniel BABEL, Chef du Bureau des Risques Technologiques Chroniques (SRI),
- Madame Nathalie DESRUELLES, Cheffe du Bureau Risques Naturels (SRI),
- Monsieur Alain DUFLOT, Chef Adjoint du Bureau des Risques Naturels (SRI),
- Monsieur Pascal PARIZOT, Chef Adjoint du Bureau des Ressources Humaines (SG),
- Madame Nathalie CREPY, Adjointe à la Cheffe du Bureau Ressources Humaines en charge des procédures collectives (SG),
- Madame Véronique FERRETTI, Cheffe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG),
- Madame Maryse BAUDE, Cheffe Adjointe du Bureau de la Logistique et de l'Immobilier (SG),
- Monsieur André BOYER, Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics (BFMP),
- Monsieur Johan BLIN, Adjoint au Chef du Bureau des Finances et des Marchés Publics chargé de la gestion budgétaire (BFMP),
- Monsieur Thierry RÉZEAU, Chef du Bureau des Technologies de l'Information (SG),
- Monsieur Sylvio CASSETTO, Chef Adjoint du Bureau des Technologies de l'Information (SG),
- Monsieur Yves ANGELLA, Chef de la Mission Communication (MiCOM),
- Madame Fabienne DIEUSET, Cheffe Adjointe de la Mission Communication (MiCOM),
- Madame Véronique MARTINS, Adjointe au Chef de la Mission Communication (MiCOM).

#### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

- Monsieur Nicolas JOUBERT, Chargé d'affaire immobilier (SG),
- Monsieur Arnaud MALET, Acheteur – approvisionneur (SG),
- Madame Laurianne MORLA, Gestionnaire de l'immobilier et du foncier (SG),
- Madame Christine PEREZ par intérim, Gestionnaire de ressources documentaires (SG),
- Madame Catherine ABIVEN, Médecin de prévention (SPR),

- Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention (SPR),
- Monsieur Christian LE NORMAND, Responsable de la gestion budgétaire et financière (SECLAD),
- Madame Karine CARPENTIER-HAUGMARD, Cheffe du Bureau des Archives et de la Documentation (SMCAP),
- Madame Catherine RIVALAN, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires Foncières et Marchés Publics au Service Mobilité et Infrastructures (SMI),
- Madame Aïcha MESNIL, Chargée de la gestion budgétaire, de la préparation des programmations et de la gestion financière (SMI),
- Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Responsable du bureau gestion des entreprises de transport (SSTV).
- Monsieur Claude GIRARD, Adjoint au Responsable du Bureau Hydrologie, Hydrométrie et Prévision des Crues, Responsable de l'Unité Hydrologie Hydrométrie secteur Est (SRN),
- Monsieur Gwen GLAZIOU, Responsable de l'Unité Hydrologie Hydrométrie secteur Ouest (SRN),
- Monsieur Nicolas TORTEROTOT, Responsable du Laboratoire d'Hydrobiologie (SRN),
- Monsieur Bruno DUMEIGE, Responsable de l'Unité Connaissance, Animation et Préservation (SRN),
- Mme Sandrine MOREL, Correspondante Budgétaire (SRN),
- Mme Valérie DESORMEAUX, Correspondante Budgétaire (SRN).

#### **Article 5 : Cas d'absence du Directeur**

En cas d'absence de Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la subdélégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°16.018 du 12 juillet 2016 sera exercée par Messieurs Philippe PERRAIS, Thierry LATAPIE-BAYROO et Bernard MEYZIE, Directeurs régionaux adjoints.

#### **Article 5 : Abrogation**

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

#### **Article 6 : Publication**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 17 OCT. 2016

Pour la Préfète de Région et par délégation,  
le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

R28-2016-10-17-006

Décision 2016-60 - Subdélégation de signature en matière  
de gestion du personnel

*Décision 2016-60 - Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel*



## PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DE NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

### DÉCISION N°2016 - 60

**Objet :** Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

**Vu :**

- ◆ Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- ◆ Le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- ◆ L'arrêté de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie et Messieurs Thierry LATAPIE-BAYROO et Philippe PERRAIS, Directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- ◆ L'arrêté de la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et de la Ministre du logement et de l'habitat durable en date du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 15 novembre 2016 ;
- ◆ L'arrêté préfectoral n°16-20 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté préfectoral n°16.019 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel à Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

### DÉCIDE

**Article 1er :** Subdélégation aux Directeurs adjoints pour les agents affectés à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et de statut MEEM-MLHD.

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint, à Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, Directeur régional adjoint et à Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- pour les fonctionnaires titulaires des corps et des emplois fonctionnels du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe I-A, les décisions listées en annexe I-B,
- pour les fonctionnaires stagiaires des corps du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe I-A, les décisions listées en annexe II,

- pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires des corps du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe I-A, la définition des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire, la détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions, et l'attribution des points de nouvelle bonification indiciaire, pour les personnels non titulaires du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe III-A, les décisions listées en annexe III-B,
- pour les fonctionnaires titulaires du corps des adjoints administratifs de l'État, les décisions listées en annexe IV,
- pour les fonctionnaires stagiaires du corps des adjoints administratifs de l'État, les décisions listées en annexe V,
- pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires du corps des adjoints administratifs de l'État, la définition des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire, la détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions, et l'attribution des points de nouvelle bonification indiciaire.

**Article 2 : Subdélégation aux Directeurs adjoints et au Secrétaire général régional pour les agents affectés en Directions départementales interministérielles et de statut MEEM-MLHD.**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PERRAIS, Directeur régional adjoint, à Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, Directeur régional adjoint, à Monsieur Bernard MEYZIE, Directeur régional adjoint et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général régional, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, et sans préjudice, d'une part, des dispositions du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 septembre 1985 et, d'autre part, des dispositions du II de l'article 10 du décret du 3 décembre 2009 et de l'arrêté du 31 mars 2011

- pour les fonctionnaires titulaires des corps et des emplois fonctionnels du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe I-A, les décisions listées en annexe I-B,
- pour les fonctionnaires stagiaires des corps du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe I-A, les décisions listées en annexe II,
- pour les personnels non titulaires du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer listés en annexe III-A, les décisions listées en annexe III-B,
- pour les fonctionnaires titulaires du corps des adjoints administratifs de l'État, les décisions listées en annexe IV,
- pour les fonctionnaires stagiaires du corps des adjoints administratifs de l'État, les décisions listées en annexe V.

**Article 3 : Subdélégation au Secrétaire général et à la Secrétaire générale adjointe**

3.1 - Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire Général et à Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire Générale Adjointe, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions correspondant à l'article 1, à l'exception de :

Pour les fonctionnaires titulaires

- Les paragraphes 3°, 4°, 6°, 7° et 8° de l'annexe I – B.

Pour les fonctionnaires stagiaires

- Les paragraphes 3° et 4° de l'annexe II.

Pour les personnels non titulaires

- Les paragraphes 2°, 3°, 4° et 9° de l'annexe III – B.

Pour les fonctionnaires titulaires du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

- Les paragraphes 1°, 2°, 3°, 5°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12°, 15°, 16°, 18° et 19° de l'annexe IV.

Pour les fonctionnaires stagiaires du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

- Les paragraphes 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 9°(détachement), 12° et 13° de l'annexe V.

**3.2 -** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Franck INVERNIZZI, Secrétaire Général et à Madame Marie-Pascale THIEBAUT, Secrétaire Générale Adjointe, à l'effet de signer pour les agents affectés à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de statut MEEM-MLHD dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ci-dessous non visées à l'article 1 :

- les ordres de mission,
- les conventions de stage,
- les accidents de travail ou de service,
- les attestations diverses,
- tous les actes individuels de gestion courante.

**Article 4 : Subdélégation aux chefs de service, aux chefs de mission, aux chefs d'unité départementale et à leurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur service de leur unité ou de leur mission :

- les congés annuels et administratifs

à :

- Monsieur Yves ANGELLA, chef de la mission communication (MiCOM),
- Madame Fabienne DIEUSET, cheffe adjointe de la mission communication (MiCOM),
- Madame Véronique MARTINS, adjointe au chef de la mission communication (MiCOM),
- Madame Anne MACHEFERT, cheffe de la mission qualité, environnement et appui (MQEA),
- Madame Nolwenn BRIAND, responsable de la mission estuaire de la Seine (ME),
- Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, secrétaire général régional (SPR),
- Monsieur Franck INVERNIZZI, secrétaire général (SG),
- Madame Marie-Pascale THIEBAUT, secrétaire générale adjointe (SG),
- Madame Christine BORDIER, cheffe du service du management de la connaissance et de l'appui au projet (SMCAP),
- Madame Mallorie HUGUET, adjointe à la cheffe du service du management de la connaissance et de l'appui au projet, chargée de la diffusion des données et des relations avec les porteurs de projet (SMCAP),
- Monsieur Thomas GERGAUD, adjoint à la cheffe du service du management de la connaissance et de l'appui au projet, chargé du système de l'information de la connaissance (SMCAP),
- Monsieur Dominique LEPETIT, chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD),
- Monsieur Philippe SURVILLE, chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargé de l'intégration environnementale (SECLAD),
- Madame Florence MONROUX, adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique pour la croissance verte (SECLAD),
- Monsieur Ludovic GENET, chef du service ressources naturelles (SRN),
- Madame Aurélie MONNEZ, cheffe adjointe du service ressources naturelles (SRN),
- Madame Catherine FAUBERT, adjointe au chef du service ressources naturelles (SRN),
- Monsieur Nicolas CLAUSSET, chef du service risques (SRI),
- Monsieur Adrien BRESSON, chef adjoint du service risques
- Monsieur Olivier LAGNEAUX, chef adjoint du service risques, chargé de la transition énergétique pour la croissance verte aux installations classées pour la protection de l'environnement (SRI),
- Monsieur Stéphane DOUCHET, chef du service sécurité des transports et des véhicules (SSTV),
- Madame Hélène MACH, cheffe adjointe du service sécurité des transports et des véhicules (SSTV),
- Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, chef du service mobilités et infrastructures (SMI),
- Monsieur Jean-Louis JOUVET, chef adjoint du service mobilités et infrastructures, directeur de projet ligne nouvelle Paris-Normandie (SMI),

- Monsieur Jean-Pierre SAINT-ELOI, adjoint au chef du service mobilité et infrastructures, responsable de la division multimodalités, expert multimodalités auprès de la direction (SMI),
- Monsieur Nicolas PUCHALSKI, adjoint au chef du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage de projets routiers et mobilités de Caen (SMI),
- Monsieur Arnaud LAUBU, adjoint au chef du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage de projets routiers de Rouen (SMI),
- Monsieur Christophe HUART, chef de l'unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),
- Madame Tiffany WEINACHTER, coordonnatrice de l'équipe risques, adjointe au chef de l'unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),,
- Monsieur Stéphane MICHEL, chef de l'unité départementale du Havre (UDLH),
- Madame Nathalie VISTE, coordonnatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie, adjointe au chef de l'unité départementale du Havre (UDLH) ,
- Monsieur Julien VILCOT, chef de l'unité départementale de l'Eure (UDE),
- Monsieur Fabien GILLERON, coordonnateur de l'équipe risques chroniques, adjoint au chef de l'unité départementale de l'Eure (UDE),
- Monsieur Hubert SIMON, chef de l'unité départementale du Calvados (UDC),
- Madame Lamia BOUDJELLAL, adjointe au chef de l'unité départementale du Calvados (UDC),
- Madame Sandrine ESTIENNE, adjointe au chef de l'unité départementale du Calvados (UDC),
- Monsieur Jean-Pierre ROPTIN, chef de l'unité départementale de la Manche (UDM),
- Madame Esther CHEKROUN, adjointe nord au chef de l'unité départementale de la Manche (UDM),
- Madame Armelle CONNESSON, cheffe de l'unité départementale de l'Orne (UDO),
- Monsieur Frédéric DALANSON, adjoint à la cheffe de l'unité départementale de l'Orne (UDO).

#### **Article 5 : Subdélégation aux responsables de bureau, de pôle et d'unité et à leurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur bureau ou de leur pôle :

- les congés annuels et administratifs

à :

- Madame Édith NUGUES, responsable du bureau d'appui au pilotage régional (SPR),
- Madame Magali TOUTAIN, responsable du pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye (SPR),
- Madame Audrey LE DAUPHIN, responsable adjointe du pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye (SPR),
- Madame Claudine DUVALET, adjointe du pôle de support intégré de gestion administrative et de la paye de Rouen, correspondante régionale retraite de Rouen (SPR),
- Monsieur Matthieu DEDESSUS-LE-MOUSTIER, adjoint du pôle de support intégré de gestion administrative et de la paye de Rouen (SPR),
- Madame Thérèse AUDRIEU, adjointe du pôle de support intégré de gestion administrative et de la paye de Caen, responsable des pôles des personnels techniques et d'exploitation de Caen (SPR),
- Madame Christine FLEURY, responsable du pôle des personnels administratifs du pôle de support intégré de la gestion administrative et de la paye de Caen (SPR),
- Madame Annick MARIE, responsable du pôle retraites de Caen, correspondante régionale retraite de Caen (SPR),
- Madame Maryline BLAVETTE, médecin de prévention (SPR),
- Madame Vanina Hugué, conseillère technique de service social (SPR)
- Monsieur Pascal PARIZOT, chef adjoint du bureau des ressources humaines (SG),
- Madame Nathalie CRÉPY, adjointe au chef du bureau des ressources humaines, en charge des procédures collectives (SG),
- Monsieur André BOYER, chef du bureau des finances et des marchés publics (SG),

- Monsieur Johan BLIN, adjoint au chef du bureau des finances et des marchés publics en charge de la gestion budgétaire (SG),
- Madame Véronique FERRETTI, cheffe du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG),
- Madame Maryse BAUDE, cheffe adjointe du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG),
- Monsieur Thierry RÉZEAU, chef du bureau des technologies de l'information (SG),
- Monsieur Sylvio CASSETTO, chef adjoint du bureau des technologies de l'information (SG),
- Monsieur Jérôme POTEI, chef du bureau de l'information géographique (SMCAP),
- Monsieur Pierre VILHEM, adjoint au chef du bureau de l'information géographique (SMCAP),
- Monsieur Erwan POULIQUEN, chef du bureau de l'observation et des statistiques (SMCAP),
- Madame CARPENTIER-HAUGMARD, chef du bureau des archives et de la documentation (SMCAP),
- Monsieur Lionel HERMANGE, chef du bureau logement construction (SECLAD),
- Madame Marie MOIROT-LEMAIRE, cheffe de l'unité logement (SECLAD),
- Monsieur FAUCON Sébastien, chef de l'unité construction (SECLAD),
- Madame Hélène BUHOT, cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable (SECLAD),
- Monsieur François ANFRAY, adjoint à la cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable, chargé de l'animation des réseaux urbanisme aménagement (SECLAD),
- Monsieur Sylvain COMTE, chef de l'unité stratégie aménagement, chargé de la connaissance des territoires, de la prospective et des grands projets (SECLAD),
- Monsieur Cyril GACHIGNAT, chef du bureau climat, air énergie (SECLAD),
- Monsieur Christophe MOINIER, chef de l'unité sites de Rouen (SECLAD),
- Monsieur Christian LE NORMAND, responsable du pôle budgétaire et financier (SECLAD),
- Monsieur Didier LHOMME, responsable du bureau de l'eau et des milieux aquatiques (SRN),
- Monsieur Nicolas TORTEROTOT, responsable du laboratoire hydrobiologie (SRN),
- Monsieur Stéphane PINEY, responsable du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (SRN),
- Monsieur Claude GIRARD, adjoint au responsable du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (SRN), et responsable de l'unité hydrométrie Hydrologie secteur est (SRN),
- Monsieur Gwen GLAZIOU, responsable de l'unité hydrologie et hydrométrie secteur ouest (SRN),
- Monsieur Denis RUNGETTE, chef du bureau de la biodiversité et des espaces naturels (SRN),
- Madame Christine LE NEVEU, cheffe adjointe du bureau de la biodiversité et des espaces naturels (SRN),
- Monsieur Bruno DUMEIGE, responsable de l'unité connaissance animation et préservation (SRN),
- Monsieur Denis SIVIGNY, responsable de l'unité accompagnement des plans et projets et procédures associées (SRN),
- Madame Isabelle FREBOURG, responsable du bureau des risques technologiques accidentels (SRI),
- Monsieur Frédéric DECHAMPS, chef de l'unité risques accidentels (SRI),
- Monsieur Daniel BABEL, chef du bureau des risques technologiques chroniques (SRI),
- Madame Estelle POUTOU, cheffe de l'unité sites et sols pollués, installations de traitement des déchets (SRI),
- Madame Nathalie DESRUELLES, cheffe du bureau des risques naturels (SRI),
- Monsieur Alain DUFLOT, chef adjoint du bureau des risques naturels (SRI),
- Monsieur Régis SAGOT, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),
- Monsieur Yvon QUÉDEC, chef de l'unité véhicules de Caen (SSTV),
- Monsieur Jean-Marc SARTHOU, chef du bureau gestion des entreprises de transports (SSTV),
- Monsieur Serge BLANDIN, chef du bureau contrôle des transports (SSTV),
- Monsieur Pierre GUÉRIF, chef de l'unité de contrôle de Caen-Saint-Lô-Alençon (SSTV),
- Monsieur Hubert MASTROTOTARO, chef de l'unité de contrôle de Rouen-Evreux (SSTV),
- Monsieur Sylvain VANDERPLANCKE, responsable de l'unité de contrôle du Havre (SSTV),
- Monsieur Samuel MALBET, responsable du pôle mobilités (SMI),
- Monsieur Laurent BARTHOLOMEW, adjoint au responsable du pôle mobilités (SMI),

- Monsieur Nicolas DUYCK, responsable du pôle gestion financière, procédures, méthodes (SMI),
- Madame Laure COUPPEY, responsable de l'unité gestion financière (SMI),
- Monsieur Kévin FLEURY, adjoint au responsable de l'unité gestion financière (SMI),
- Monsieur Pierre DEBAILLON, responsable du pôle projets portuaires et fluviaux (SMI),
- Monsieur Vincent ROBERT, responsable du pôle projets ferroviaires (SMI),
- Monsieur Arnaud PAROT, responsable du pôle de l'économie des transports et de la logistique (SMI),
- Madame Ophélie LOUATRON, Messieurs Sylvain FRABOULET, Jean-Luc ROLLAND, Bertrand PERRIER, Romaric COURTIER-ARNOUX, Pascal GILLERON et Éric BOGAERT, responsables de projets de développement du réseau routier national (SMI),
- Madame Catherine RIVALAN, responsable de l'unité procédures, affaires foncières et marchés publics (SMI).

#### **Article 6 : Abrogation**

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

#### **Article 7 : Publication**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 17 OCT. 2016

Pour la Préfète de région et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Patrick BERG

## **Annexe I – Les fonctionnaires titulaires**

### **A- Liste des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels**

#### 1° Liste des corps :

- attachés de l'administration de l'équipement ;
- chargés d'études documentaires ;
- conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;
- ingénieurs des travaux publics de l'Etat ;
- assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- infirmiers des services médicaux de l'Etat ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable ;
- adjoints techniques ;
- syndicats des gens de mer ;
- dessinateurs de l'équipement ;

#### 2° Liste des emplois fonctionnels :

- conseillers d'administration de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durables ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'Etat du premier groupe et du deuxième groupe ;

### **B - Liste des décisions de gestion**

1° Les décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;

2° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :

- a) annuels et administratifs ;
- b) bonifié ;
- c) de maternité ;
- d) de paternité ;
- e) d'adoption ;
- f) de solidarité familiale ;
- g) de présence parentale ;
- h) de formation professionnelle ;
- i) de validation des acquis de l'expérience ;
- j) de bilan de compétences ;
- k) de formation syndicale ;
- l) pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale ;
- m) Pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ;

3° La décision relative à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;

4° Les décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et le détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et des articles 7 et 8 de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers

5° Les décisions relatives aux positions d'accomplissement :

- a) du service national ;
- b) d'activités dans la réserve opérationnelle ;
- c) d'activités dans la réserve sanitaire ;
- d) d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;

6° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;

7° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;

8° Les décisions relatives à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre Ier du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État

9° Les décisions relatives à l'ouverture, la fermeture et la gestion d'un compte épargne-temps ;

10° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation ;

11° Les décisions relatives aux congés de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et aux autorisations à temps partiel thérapeutique, sauf lorsque l'avis du comité médical supérieur est requis.

## **Annexe II – Les fonctionnaires stagiaires**

(arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité)

### **Liste des décisions de gestion**

1° Les décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;

2° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :

a) annuels ;

b) sans traitement pour accomplissement du service national ou avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire ;

c) sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;

d) sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'Etat, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois ;

e) de présence parentale ;

f) de maternité ;

g) d'adoption ;

h) de paternité ;

3° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;

4° L'instruction et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;

5° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation ;

6° Les décisions relatives aux congés de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et aux autorisations à temps partiel thérapeutique, sauf lorsque l'avis du comité médical supérieur est requis. »

## **Annexe III – Les personnels non titulaires**

(arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité)

### **A - Liste des catégories de personnels non titulaires**

— Personnels contractuels recrutés en application des articles 4, 6, 6 quater et 6 quinquies de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

— Agents régis par le décret n° 46-1507 du 18 juin 1946 modifié fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le ministère des travaux publics et des transports pour le service des ponts et chaussées. .

### **B – Liste des décisions de gestion**

1° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :

- a) annuels ;
- b) pour formation syndicale ;
- c) pour formation des cadres et animateurs pour la jeunesse ;
- d) pour formation professionnelle ;
- e) de représentation pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale ;
- f) de maternité ;
- g) de paternité ;
- h) d'adoption ;

2° Les décisions relatives à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des agents notamment au regard des fonctions ;

3° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;

4° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;

5° Les décisions relatives à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre Ier du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 susvisé ;

6° Les décisions relatives à l'ouverture, la fermeture et la gestion du compte-épargne temps ;

7° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation.

8° Les décisions de recrutement des personnels non titulaires en application des articles , 6 quater et 6 quinquies de la loi du 11 janvier 1984 susvisée (décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié) ;

9° Les décisions de recrutement en qualité d'agent contractuel d'une personne handicapée ayant vocation à être titularisée dans le corps des adjoints administratifs ;

## **Annexe IV - Corps des adjoints administratifs des administrations de l'État**

(arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État)

### **Liste des décisions de recrutement et de gestion déléguées**

- 1° La nomination en qualité de titulaire ;
- 2° Les décisions liées aux opérations de recrutement ;
- 3° Les décisions :
  - a) d'affectation en position d'activité ;
  - b) d'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;
  - c) d'intégration directe ;
  - d) de détachement ;
  - e) de mise en disponibilité d'office ;
  - f) de mise en disponibilité de droit ;
  - g) de mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général ;
  - h) de mise en disponibilité pour convenances personnelles ;
  - i) de mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
  - j) de mise en position hors cadres ;
  - k) de mise en position de congé parental ;
  - l) de réintégration après congé parental, détachement, disponibilité et position hors cadres ;
- 4° Les décisions relatives aux congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et reprise à temps partiel thérapeutique ;
- 5° La répartition des réductions d'ancienneté et l'application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon ;
- 6° Les décisions d'avancement :
  - a) l'avancement d'échelon ;
  - b) la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;
- 7° Les décisions de mutation qui :
  - a) entraînent un changement de résidence ;
  - b) modifient la situation de l'agent ;
- 8° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de :
  - a) radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de quinze jours, déplacement d'office ;
  - b) rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de trois mois à deux ans ;
  - c) mise à la retraite d'office et révocation ;
- 9° Les décisions de cessation définitive de fonctions :
  - a) l'admission à la retraite ;
  - b) l'acceptation ou le refus de la démission ;
  - c) le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
  - d) la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire ;
- 10° La décision de reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée ;
- 11° La décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- 12° La décision de maintien en activité au-delà de la limite d'âge ;

13° Les décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;

14° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :

a) annuels et administratifs ;

b) bonifié ;

c) de maternité ;

d) de paternité ;

e) d'adoption ;

f) de solidarité familiale ;

g) de présence parentale ;

h) de formation professionnelle ;

i) de validation des acquis de l'expérience ;

j) de bilan de compétences ;

k) de formation syndicale ;

l) pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'État ou d'une collectivité territoriale ;

m) pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ;

15° La décision relative à l'affectation à un poste de travail qui n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation de l'agent, notamment au regard des fonctions ;

16° Les décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et le détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 susvisée et des articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009 susvisée ;

17° Les décisions relatives aux positions d'accomplissement :

a) du service national ;

b) d'activités dans la réserve opérationnelle ;

c) d'activités dans la réserve sanitaire ;

d) d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;

18° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;

19° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;

20° Les décisions relatives à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par les dispositions du chapitre 1er du décret du 2 mai 2007 susvisé ;

21° Les décisions relatives à l'ouverture, la fermeture et la gestion d'un compte épargne-temps ;

22° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation et aux périodes de professionnalisation ;

## **Annexe V – Les fonctionnaires stagiaires du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État**

(arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État)

### **Liste des décisions de recrutement et de gestion déléguées**

- 1° La nomination en qualité de stagiaire ;
- 2° Les décisions de report, de prorogation et de prolongation de stage ;
- 3° La décision de titularisation ou de refus de titularisation ;
- 4° Les décisions relatives aux congé de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et à la reprise à temps partiel thérapeutique ;
- 5° L'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires de l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de deux mois, du déplacement d'office et de l'exclusion définitive de service ;
- 6° Les décisions de cessation définitive de fonctions :
  - a) l'acceptation ou le refus de la démission ;
  - b) le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
- 7° La décision de :
  - a) mise en congé sans traitement à l'expiration d'un congé pour raison de santé ;
  - b) mise en congé sans traitement pour donner des soins au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ;
  - c) mise en congé sans traitement pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge ou au conjoint ou au partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap qui nécessite la présence d'une tierce personne ;
  - d) mise en congé sans traitement pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel le stagiaire est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence familiale en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions ;
  - e) mise en congé parental ;
- 8° La décision de détachement par nécessité de service ;
- 9° La décision de réintégration après congé sans traitement, congé parental et détachement ;
- 10° Les décisions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel ainsi que le retour dans l'exercice des fonctions à temps plein ;
- 11° Les décisions relatives aux autorisations d'absence, aménagements et facilités d'horaires, à la gestion des jours de réduction du temps de travail ainsi que celles relatives aux congés suivants :
  - a) annuels ;
  - b) sans traitement pour accomplissement du service national ou avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire ;
  - c) sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
  - d) sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois ;
  - e) de présence parentale ;

- f) de maternité ;
- g) d'adoption ;
- h) de paternité ;

12° La décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;

13° L'instruction et la prise de décision des sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme ;

14° Les décisions relatives à la gestion du droit individuel à la formation.

Tribunal Administratif de Rouen

R28-2016-10-07-008

KONICA CH1-20161017105152



Décision du 7 octobre 2016

---

Le Président du tribunal administratif de Rouen,

VU le code de justice administrative, notamment l'article R. 226-5 ;

**D E C I D E :**

Articles 1<sup>er</sup> : Le greffe des audiences et l'exécution des actes de procédure sont assurés, outre le greffier en chef et les greffiers, par Mesdames Sandrine BLANC, Sandra COMBES, Nicole DROUILHET, Sandrine GIRARD, Francine HAY, Catherine HENRY, Emilie JAMES, Valérie PEYRISSE, Carol PINHEIRO-RODRIGUES, Nathalie PROTIN, Nathalie STOCK, agents de greffe.

Article 2 : La présente décision abroge celle du 2 septembre 2014.

Article 3 : Le greffier en chef est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux agents de greffe cités ci-dessus, affichée au tribunal et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 7 octobre 2016

  
Mireille HEERS

